

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 7 SEPTEMBRE 2012**

L'an deux mil douze, le sept septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LANGLAIS Jean-Charles, Maire, d'après convocations faites le premier septembre deux mil douze

Membres présents : Mrs LANGLAIS Jean-Charles, PAVON Daniel, THOMAZEAU Bruno, Mmes AVOGADRI Ginette, BUREAU Sylvette, DAVID Eliane, DELAIRE Sylvie, DELAUNAY Séverine, Mrs AUBRY Stéphane, MAIANO Dominique, MARATHE Freddy

Membres absents excusés: Mme POTET Christiane, FUCHS Christian, SEGUIN Roland

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Mme DAVID Eliane ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 6 JUILLET 2012

Le procès verbal est adopté à l'unanimité des votants.

REGLEMENT INTERIEUR

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur le projet du règlement intérieur proposé à la dernière réunion. Adopté avec 10 voix pour, 1 abstention (Mr MAIANO Dominique)

EMPLOYES COMMUNAUX

Travaux à réaliser :

- Installer des bacs jaunes dans l'impasse de l'Alambic et la rue de la petite gare
- Nettoyage des caniveaux route de la forêt, villages de chautignac et fombelle
- Au terrain de boules, un acacia mort à couper.
- WC public : un urinoir fêlé à changer
- Remplacer le grillage sur le côté Sud de la cour de l'école

Eglise :

- Remplacer les tuyaux des appareils de chauffage à gaz de l'église
- Remettre en état la corde pour faire fonctionner la deuxième cloche
- Nettoyage du confessionnal. La réparation pourrait être inscrite au budget 2013, Mr PERRIN va être sollicité pour des devis, et il sera demandé une subvention à la DRAC et au département.
- Réparation du portillon en pierre.

CONTRAT CUI

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que Mme BRIAND Pascale a remplacé Mme LANG Dominique depuis le 1^{er} septembre. Un contrat de 8 mois pour 22 heures a été signé.

La demande de reconduction du contrat de Mme BARRY Nadia est acceptée par pôle emploi pour une période de huit mois à compter du 30 octobre prochain.

Mr Jean-Claude MAIGRE a déposé une demande de stage dans le cadre de son parcours de réinsertion professionnelle. Le Conseil Municipal accepte de l'accueillir pour une durée de 2 semaines.

TRAVAUX ET ACHATS DIVERS

- Réparation du tracteur pour 7373 € TTC
- Grillage dépôt de verre pour 168 € TTC et évacuation du verre par Sita Sud-Ouest pour 1477 € TTC
- Suite à l'obtention de l'habilitation électrique de Patrice LEHAY, prévoir l'achat d'un testeur vérificateur de tension (VAT)
- La casquette solaire de l'école est posée. Il a été constaté une température nettement inférieure dans les classes malgré les chaleurs de ce début de mois.
- Les travaux de voirie prévus au village de la Verrerie ont débuté le 3 septembre.
- Le thermostat de régulation de la chambre froide du restaurant scolaire a été remplacé pour 290 € HT.
- Proposition d'achat d'une débroussailleuse pour 165 € HT d'occasion. Mr le Maire doit se déplacer pour voir le matériel.
- Remplacement du grillage au-dessus du muret côté Sud de la cour pour 140 € HT.

PRESENTATION ET SECURISATION TABERNACLE

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre du 10 avril 2012 de la direction régionale des affaires culturelles, conservation régionale des monuments historiques.

Ce courrier propose une opération de présentation et sécurisation du tabernacle XVIII^e siècle de l'église Saint Laurent de Plassac, sur le budget 2012 du ministère de la culture et de la communication.

Cette opération est évaluée à 1 820,00 euros H.T. (2 176,72 euros TTC) pour laquelle l'Etat apporterait une subvention de 35 %, soit 637,00 euros.

Après délibération, le conseil municipal :

- approuve le programme de travaux pour un montant de 1 820 euros H.T. (soit 2 176,72 euros TTC)
- sollicite l'aide financière de l'Etat soit 637,00 euros
- s'engage à financer la totalité de l'opération soit 2 176,72 euros TTC sur le budget 2013 de la commune et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération
- indique que le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :
 - Montant des travaux 1 820,00 € HT (2 176,72 € TTC)
 - Etat (Ministère de la culture et de la communication) 637,00 €
 - Autofinancement 1 183,00 €
- et que le calendrier prévisionnel des travaux est le suivant : début des travaux en 2013 pour une durée de 1 mois.
- atteste que la commune récupère la TVA
- indique que son n°SIRET est le suivant : 21170279000018
- précise que la commune a la libre disposition du bien concerné
- indique que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer les travaux tant que le dossier n'a pas été déclaré complet
- autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier

CONTRAT DE LIVRAISON DE REPAS – CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat de livraison des repas de cantine scolaire de la Société Avenance arrive à échéance le 31 août 2012.

Il donne lecture du projet de nouvelle convention pour la livraison de repas (cinq composants) en liaison chaude d'une durée d'une année sans

possibilité de tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide le renouvellement du contrat avec la Société Avenance dont les repas sont préparé et conditionnés dans les cuisines du lycée Agricole St Antoine (n°agrément : F17.050.001ISV).
- Donne son accord au prix proposé soit :
 - 2,74 € TTC par repas livré du 1^{er} septembre 2012 au 31 août 2013.
- Autorise Mr le Maire à signer la convention annuelle de livraison des repas

PROJET DE FUSION ENTRE LE SIEAH DE LA SEUGNE MOYENNE ET SES AFFLUENTS, LE SIAH DE LA VALLEE DU MEDOC, LE SIAH DU TREFLE ET DE SES AFFLUENTS, LE SIAH DE LA VALLEE DE LA LAURENÇANNE, LE SIEAH DE LA VALLEE DU TORD, LE SIAH DE LA SEUGNE AMONT ET DU PHARAON ET LE SIEAH DE LA MAINE ET DE SES AFFLUENTS

Mr le Maire donne lecture du projet de fusion entre ces 7 syndicats de rivières pour ne former qu'un seul syndicat et ainsi permettre une réduction des coûts de fonctionnement et une meilleure efficacité. 75 communes sont concernées par ce projet de fusion.

Mr le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral n°12-1421-DRCTE-B2 du 11 juin 2012 portant modification de l'arrêté n°12-1021-DRCTE-B2 du 27 Avril 2012, fixant le liste des syndicats de communes concernées par le projet de périmètre de fusion et précise que le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce projet.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce en faveur du projet de fusion des syndicats précédemment cités.

ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION

Monsieur le Maire rappelle que la commune a, par délibération du 1^{er} mars 2012, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissé à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n°86-552 du 14 mars 1986

Il expose que le Centre de Gestion a communiqué à la commune les résultats la concernant ;

Le Conseil Municipal :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portants dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux ;

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 12 juillet 2012 d'attribuer le marché à GENERALI et au courtier d'assurance SOFCAP ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 13 juillet 2012 autorisant le Président du Centre à signer le marché avec la compagnie GENERALI et le courtier SOFCAP ;

Vu l'exposé du Maire ;

Considérant :

La nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire ;
Que ce contrat doit être soumis au code des Marchés Publics

APPROUVE

Les taux et prestations négociés pour la collectivité de PLASSAC par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire.

DECIDE

- D'accepter la proposition du Centre de Gestion
- D'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2013 au contrat-groupe d'assurance, souscrit en capitalisation, pour une durée de quatre années (2013/2016), avec possibilité de résiliation annuelle respectant un préavis de deux mois :

Collectivités et établissements employant moins de 30 agents affiliés à la CNRACL	
Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL	
Décès + Accident de service/maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique) + incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire) + malade de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office) + maternité / adoption / paternité AVEC UNE FRANCHISE DE 15 JOURS PAR ARRET, DANS LE SEUL CAS DE MALADIE ORDINAIRE	Taux applicable sur la masse salariale assurée 5,58 %
Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public	
Agent effectuant plus ou moins de 200 heures par trimestre : Accident de travail / maladie imputable au service +maladie grave + maternité – adoption – paternité + maladie ordinaire AVEC UNE FRANCHISE DE 10 JOURS PAR ARRET, DANS LE SEUL CAS DE MALADIE ORDINAIRE	Taux applicable sur la masse salariale assurée 1,10 %

PREND ACTE

Que les frais du Centre de Gestion, pour la gestion du contrat, s'élèvent à 7 % du montant des cotisations des collectivités et établissements publics adhérents et sont compris dans les taux d'assurance ci-avant déterminés ;

Et à cette fin,

Autorise le Maire ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion et la convention à intervenir dans le cadre du contrat-groupe.

Que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat-groupe chaque année sous réserve du respect d'un délai de préavis de deux mois.

DISSOLUTION S.I.C.S.

Monsieur le Maire indique que lors de sa séance du 12 avril 2012, Le Comité Syndical du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CENTRE DE SECOURS DE SAINT-GENIS-DE-SAINTONGE, dont le siège est situé à la mairie de St Genis de Saintonge, a décidé de mettre en œuvre une

procédure de dissolution prévue par l'article L5212-33 DU C.G.C.T., modifié par la Loi N° 2010-1563 du 16 décembre 2010 - Article 47.

Les textes précités prévoient notamment que la dissolution peut être prononcée par le consentement de tous les conseils municipaux intéressés. En outre, Monsieur le Maire précise que la structure intercommunale ne connaît plus d'activité, et que les échéances de cession du Centre de Secours (acte administratif du 21/01/2003 publié au bureau des hypothèques de Jonzac le 20/02/2003 volume 2033 P n° 521) dues par le SDIS 17 sont terminées.

L'actif de la liquidation comptable sera réparti entre les communes adhérentes au prorata de leurs apports successifs au syndicat, comme le prévoit l'article 7 bis des Statuts du 7 Octobre 1991 annexé à l'arrêté n° 91-186-S/P.J du 30/12/1991.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de se prononcer, à l'unanimité des membres présents, en faveur de la dissolution du SYNDICAT DU CENTRE DE SECOURS DE SAINT-GENIS-DE-SAINTONGE.

A la date de dissolution, l'excédent de fonctionnement sera réparti entre les communes adhérentes au prorata du nombre d'habitant de chacune d'elles.

PRET SALLE DES FETES

Monsieur informe le Conseil Municipal de la demande de prêt émanant de l'association Espace GV afin de donner des cours de Zumba tous les jeudis soirs de 20h30 à 21h30. Le conseil donne son accord et autorise Mr le Maire a passé un contrat.

EPICERIE

Suite à l'annonce sur le site « le bon coin », plusieurs personnes ont contactées la mairie pour visiter l'épicerie. Après la visite, Mr FESTOC de la société Spirit Distribution basée à Reims a informé Mr le Maire qu'il était preneur dans les conditions proposées. Un rendez-vous est prévu vendredi prochain, et une ouverture de l'épicerie au 1^{er} octobre.

REUNIONS ET MANIFESTATIONS

- La deuxième journée de remise en état des chemins forestiers aura lieu le 22 septembre. Des invitations vont être distribuées dans tous les foyers.
- Le 28 septembre, réunion des Jardiniers et remise des prix du concours des villages fleuris à Bourcefranc le Chapus. Mme DAVID et Mme AVOGADRI représenteront la commune
- Le 6 octobre : 6^{ème} grande randonnée nocturne du RIP St Genis-Plassac

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1. Le Conseil Régional accorde une subvention de 700 € pour l'équipement informatique.
2. Une subvention de 11908 € est accordée par l'état au titre de la DETR pour la réhabilitation énergétique de l'école.
3. Un cahier des charges pour les travaux d'isolation de l'école a été transmis à deux entreprises avec retour en mairie pour le 15 septembre.
4. Suite à la demande de Mr le Maire concernant l'état de la RD 137 et l'avancement de l'étude de la déviation, Mr Daniel LAURENT informe par courrier que des investigations géotechniques sur la RD 137 seront réalisés afin de définir des structures adaptées au trafic. Quant à la

déviations, l'enquête d'utilité publique pourrait se dérouler courant 2013 suivie du projet des études techniques, des acquisitions foncières et d'un éventuel réaménagement foncier. Les travaux dépendront de l'état des crédits du département.

Fait et délibéré à Plassac, les jours mois et an susdits. Ont signé au registre Mesdames et Messieurs les membres présents à la réunion.